

Montrouge, le 7 mai 2025

**CREDIT AGRICOLE S.A. ANNONCE LE REMBOURSEMENT DE SES
Obligations Subordonnées à Taux Fixe Réinitialisable émises le 5 juin
2020 pour un montant nominal total de 750.000.000 EUR (ISIN:
FR0013516184)***

Crédit Agricole S.A. (l'« **Émetteur** ») annonce aujourd'hui le remboursement (le « **Remboursement** ») avec effet au 5 juin 2025 (la « **Date de Remboursement** ») de la totalité de ses obligations subordonnées à taux fixe réinitialisable émises le 5 juin 2020 pour un montant nominal total de 750.000.000 EUR (ISIN: FR0013516184) (les « **Obligations** ») conformément à la Condition 6(e) (*Redemption at the Option of the Issuer*) des termes et conditions des Obligations (les « **Termes et Conditions** ») contenus dans un prospectus de base en date du 9 avril 2020, ayant reçu le visa n° 20-136 de l'Autorité des marchés financiers le 9 avril 2020 (le « **Prospectus de Base** »), à hauteur du montant nominal total des Obligations encore en circulation, majoré du montant de tout intérêt couru sur celles-ci (le « **Montant du Remboursement** »).

À la Date de Remboursement, le Montant du Remboursement deviendra exigible et, conformément à la Condition 5(h) (*Accrual of Interest*) des Termes et Conditions, à moins que le Montant du Remboursement ne soit abusivement retenu ou refusé, chaque Obligation cessera de porter des intérêts à la Date du Remboursement.

Les termes et modalités du Remboursement sont repris dans la notice à l'attention des porteurs d'Obligations figurant en Annexe de ce communiqué de presse.

Pour plus d'informations sur Crédit Agricole S.A., veuillez consulter le site internet de Crédit Agricole S.A. : <https://www.credit-agricole.com/en/finance>.

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat, ou la sollicitation d'une offre de vendre les Obligations aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon ni dans quelque autre juridiction. La distribution de ce communiqué de presse dans certaines juridictions peut être restreinte par la loi. Les personnes qui viendront à être en possession du présent communiqué sont tenues de s'informer de ces restrictions et de les respecter.

Aucune communication ou information relative au remboursement des Obligations ne peut être distribuée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'agrément est requise. Aucune action n'a été ou ne sera entreprise dans un pays où une telle action serait requise. Le remboursement des Obligations peut faire l'objet de restrictions légales et réglementaires spécifiques dans certaines juridictions ; Crédit Agricole S.A. décline toute responsabilité en cas de violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué est une communication à caractère publicitaire ; et ni ce communiqué de presse, ni aucun avis ni aucun autre document ou matériel rendu public et/ou remis, ou qui pourrait être rendu public et/ou remis aux porteurs d'Obligations dans le cadre du remboursement des Obligations n'est ou n'est destiné à être un prospectus aux fins du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel que modifié, le « Règlement Prospectus »). Aucun prospectus ne sera publié dans le cadre du remboursement des Obligations pour les besoins du Règlement Prospectus.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait en aucun cas constituer une offre au public d'Obligations par Crédit Agricole S.A. ni une sollicitation du public dans le cadre d'une quelconque offre dans une quelconque juridiction, y compris en France.

* Le numéro ISIN est uniquement inclus pour la commodité des porteurs des Obligations. Aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude ou à la précision du numéro ISIN tel qu'il est contenu dans le présent document.

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE S.A.

Alexandre Barat	+ 33 1 57 72 12 19	alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr
Olivier Tassain	+ 33 1 43 23 25 41	olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



creditagricole_sa

Annexe

**NOTICE OF FULL REDEMPTION
TO THE NOTEHOLDERS OF**

CREDIT AGRICOLE S.A.

EUR 750,000,000 Subordinated Fixed Rate Resetable Notes due June 2030

ISIN: FR0013516184

Notice is hereby given that all of the outstanding EUR 750,000,000 Subordinated Fixed Rate Resetable Notes due June 2030 (the “**Notes**”) issued by Crédit Agricole S.A. (the “**Issuer**”) on June 5, 2020 (ISIN: FR0013516184) will be redeemed by the Issuer pursuant to Condition 6(e) (*Redemption at the Option of the Issuer*) of the terms and conditions of the Notes (the “**Terms and Conditions**”) included in the base prospectus dated April 9, 2020, which was granted the visa n°20-136 by the *Autorité des marchés financiers* on April 9, 2020 (as further amended and supplemented, the “**Base Prospectus**”) on June 5, 2025 (the “**Redemption Date**”) at 100% of the outstanding nominal amount thereof, together with any accrued interest thereon (the “**Redemption Amount**”).

On the Redemption Date, the Redemption Amount shall become due and payable and, in accordance with Condition 5 (h) (*Accrual of Interest*) of the Terms and Conditions, unless the Redemption Amount is improperly withheld or refused, each Note shall cease to bear interest on the Redemption Date. Payment of the Redemption Amount shall be made in accordance with Condition 7 (*Payments*) of the Terms and Conditions.

Date: May 7, 2025

By: Crédit Agricole S.A.